

# Détention provisoire et corruption: Incapables de Payer, ils Croupissent par Millions en Détention

DANS LE MONDE ENTIER, des milliers de personnes sont enfermées en détention provisoire à cause de la corruption. En dépit de l'interdiction de corruption sous législation internationale, —figurant dans la Convention de l'ONU contre la Corruption (UNCAC) et autres traités et lois—, les systèmes judiciaires sont souvent pervertis par la pratique de la subornation et autres formes de corruption. La phase avant-procès (entre l'arrestation et le procès) du parcours de justice criminelle est particulièrement vulnérable à ces pratiques et elles frappent le plus durement les pauvres et les personnes les plus marginalisées.

La corruption prospère dans la période avant-procès parce qu'elle est soumise à moins de vérifications et que la discrétion y est plus grande qu'aux étapes suivantes du parcours judiciaire. Et parce qu'elle fait souvent appel aux acteurs du système les moins payés et les plus jeunes. Sans l'obstacle d'une surveillance ou d'une responsabilité, policiers, procureurs et juges peuvent arrêter, enfermer et libérer des personnes selon leur capacité à payer. Ceux qui se retrouvent pris dans la nasse de la détention provisoire et de la corruption sont en souffrance, et c'est toute la société qui paie le prix fort. La corruption, bien sûr, est en elle-même une déviance. Mais associée avec la détention provisoire, elle produit d'autres déviances : arrestations arbitraires et détentions inutiles, surcoûts de santé publique, ressources gâchées, développement bridé et accroissement de la pauvreté. La crédibilité du système judiciaire pâtit quand l'innocent est arrêté voire condamné parce qu'il ne peut payer et que le coupable libéré parce qu'il le peut.

### Un Cercle Vicieux

Corruption et détention excessive se renforcent l'une l'autre : un système judiciaire qui abuse de la détention provisoire est susceptible de corruption et un environnement marqué par la corruption est plus dépendant de la détention provisoire. Corruption et détention provisoire excessive s'épanouissent toutes deux sous les mêmes prétextes. Les deux forment un cercle vicieux : un système judiciaire en dysfonctionnement conduit à la corruption et la corruption tord le système judiciaire.

### Qui Paie ?

Dans le monde entier, des pauvres sont arrêtés parce qu'ils n'ont pas les moyens de soudoyer un officier de police puis, quand on leur refuse le droit à un conseiller juridique ou à voir leur famille, qu'ils sont dans l'incapacité de corrompre le gardien ou le procureur; enfin, quand ils se retrouvent enfermés indéfiniment — ou déclarés coupables — parce qu'ils ne peuvent payer le juge corrompu. L'art de placer l'argent entre les bonnes mains fait souvent la différence entre liberté et détention. Les centres de détention provisoire sont presque entièrement peuplés de personnes pauvres.

Une fois sous les verrous, les détenus sont entièrement à la merci des autorités. Eux ou leurs familles sont souvent obligés de payer pour obtenir des services et traitements auxquels ils ont droit de par des lois nationales et internationales, c'est à dire nourriture, eau potable, médicaments et contacts avec la famille. Qui plus est, ils sont contraints à soudoyer pour « éviter » la torture et autres mauvais traitements. Et la demande de pots-de-vin est souvent assortie de menaces ou d'usage effectif de tortures.

---

**Bangladesh:** Après l'arrestation d'un membre de la famille Rezzak, cette dernière a compté le nombre d'occasions dans lesquelles ils ont été contraints de payer ainsi que le montant payé. Les pots-de-vin étaient destinés à assurer provisions de base et protection policière ainsi qu'une possible libération sous caution. En 4 mois (2008-2009), la famille Rezzak a versé au total 159 660 Taka (2.262 \$) pour 34 transactions. La proportion la plus significative de ce montant (un total de 75 000 Taka) était destinée aux officiers de rétention, afin de prévenir la torture et la fabrication de nouvelles charges contre leur parent. D'autres versements étaient destinés aux juristes et assistants juridiques. Le reste étant consacré à des articles qui auraient dû être fournis par l'état, y compris l'accès aux documents juridiques et la nourriture pour le détenu

---

A l'inverse, la corruption est promue par ceux qui ont le pouvoir et l'argent qu'ils manipulent pour éviter arrestations, détentions et poursuites, pour eux-mêmes, les membres de leur famille et leurs amis. Ils utilisent leur influence et/ou leurs ressources financières pour trouver une solution personnelle, et dans de nombreux exemples, pervertissent le cours normal de la justice. Par exemple, un homme riche accusé d'un crime va payer la police pour qu'elle abandonne les charges ou qu'elle arrête quelqu'un d'autre.

« Les pauvres ont besoin d'une aide juridique, pas d'être soudoyés par la force. Ils attendent la preuve que tout le monde est égal devant la loi. »

— Commissaire au Conseil de l'Europe pour les Droits de l'Homme, Thomas Hammarberg

« Dans bien trop de pays, la détention provisoire...sert à une sorte de punition préliminaire pour tous les suspects de crime qui n'ont pas assez d'argent pour corrompre la police ou les personnels de prison, les juges et procureurs. »

– ONU, Rapporteur Spécial sur la Torture, Manfred Nowak

**Kirghizstan:** En 2006, Mr A. au volant de son taxi, en pleine nuit, voit une luxueuse voiture de sport venant en sens inverse ralentir, puis repartir en accélérant et disparaître. Mr A. aperçoit un homme gisant au milieu de la rue à l'endroit où la voiture de sport avait freiné. Il s'arrête et appelle la police. Il fournit un témoignage corroboré par d'autres témoins. Pourtant, quand le rapport d'autopsie est délivré, il établit que le taxi de Mr A. avait heurté l'homme. Mis en détention, Mr A. attend 4 jours avant de voir un avocat. Plus tard, celui-ci se décharge du cas. Il apparaît que le conducteur de la voiture de sport est un officiel de haut rang et, la famille de la victime demandant justice, Mr A. devient le bouc émissaire. Durant 11 mois en détention provisoire, Mr A. s'entend dire qu'il peut s'en sortir en « payant » la famille de la victime et le juge. Ce que Mr A. a toujours refusé. Finalement, un nouvel avocat réussit à le faire sortir.

### Qui est Payé ?

Une multitude de personnes sont impliquées dans le système de justice criminelle, depuis des législateurs et membres du gouvernement jusqu'aux juges et avocats, aux greffiers de base et aux jeunes officiers de police. Dans la phase de l'arrestation et de l'enquête, les principaux acteurs sont les officiers de police. Lors de la première présentation au tribunal et du dépôt de caution, procureurs, avocats, clerks et greffiers s'ajoutent au cocktail. Une fois qu'une personne se retrouve en détention et en attente de jugement, les officiers de police et gardiens deviennent des acteurs importants, tout particulièrement parce qu'ils fournissent les articles de première nécessité aux détenus. Chacun de ces acteurs peut demander à être « arrosé » ou céder à des pressions politiques. Sans une plus grande transparence et responsabilisation dans cette phase avant-procès, la liste des amateurs de pot-de-vin est presque illimitée.

La demande d'argent est la plus courante, mais il faut noter que la corruption peut comprendre d'autres pratiques de subornation et de pression (tels que la demande de faveurs sexuelles); trafic d'influence ou menace de retrogradation; et /ou intervention politique permettant d'accélérer ou de faire traîner une affaire.

**Indonésie:** Un homme de 22 ans arrêté et placé en détention pour l'achat d'un petit paquet de marijuana a raconté son expérience de la corruption pendant le temps de rétention provisoire du parcours judiciaire. Après l'arrestation du prévenu, la police l'informe qu'il n'a aucun droit. Il est déshabillé et battu et on lui propose de cesser de le frapper à coups de poing et de pieds sur son corps nu s'il paie 1000 \$. Il est maintenu en rétention pendant 50 jours, au cours desquels on l'informe que pour 10 000 \$ de plus, il peut être libéré. La mère du détenu a dû payer 500 \$ de plus à la police pour les empêcher de grossir les charges contre son fils. Puis elle est contrainte de payer 2000 \$ aux procureurs afin de réduire la sentence prononcée à 9 mois. Elle est également obligée de verser 200 \$ de salaire à des membres de la Cour pour obtenir que son fils rencontre un juge. Suite à cette expérience, le fils a conclu que « police, juges, magistrats, ils sont tous pareils, c'est une question d'argent... Ce sont des criminels en uniforme. »

### Recommandations

- > La détention provisoire ne devrait être utilisée que dans les cas où aucune autre alternative raisonnable ne peut répondre aux risques de fuite ou de danger pour la communauté. Réduire l'usage de la détention réduira la corruption en limitant les occasions et stimulations à utiliser la subornation pour de l'argent.
- > L'accès à l'aide juridique doit être accru, tout spécialement dans la première phase étape du parcours de justice criminelle. Les prévenus représentés courent bien moins de risques d'être pris dans la nasse de la détention provisoire et de la corruption.
- > Les personnes détenues doivent recevoir les articles de base – nourriture, vêtements, toilette, médicaments – gratuitement de la part des autorités de la prison.
- > Les états, donateurs et ONG doivent encourager et faciliter l'information sur l'étendue de la corruption au sein de la justice et sur l'omission de ces points du système qui apparaissent comme les plus vulnérables à la corruption.
- > Les fonctionnaires coupables de pratiques de corruption doivent être punis au maximum de la peine prévue par la loi.

Ce résumé est issu du rapport à venir : « **Pretrial Detention and Corruption** » par Keith Henderson (American University) et Nathaniel Heller (Global Integrity), qui sera publié par Open Society Justice Initiative en 2011.

1. Roy Walmsley, *World Prison Population List*, eighth edition, ICPS, [http://www.kcl.ac.uk/depsta/law/research/icps/downloads/wpl-8th\\_41.pdf](http://www.kcl.ac.uk/depsta/law/research/icps/downloads/wpl-8th_41.pdf); the list states that "more than 9.8 million people are held in penal institutions throughout the world."

2. Defined under the UN Convention against Torture and Other Cruel, Inhuman or Degrading Treatment or Punishment (UNCAT).

3. UN Special Rapporteur on Torture, E/CN.4/2006/6, para. 39.

4. UN Special Rapporteur on Torture, A/64/215, 3 August 2009.

5. The Optional Protocol on the UN Convention against Torture requires that each country sets up a National Preventive Mechanism (NPM). As of March 2010, 29 countries had designated NPMs.